

LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT EN GUYANE :  
RECURRENCE ET POINT DE RUPTURE.

Marie-José JOLIVET  
ORSTOM - Département H

En tant que Département d'Outre-Mer, la Guyane fait partie intégrante du territoire français, au même titre que n'importe quel département de l'hexagone, mais n'en dépend pas moins d'un Ministère particulier, celui des DOM-TOM, dont l'un des rôles est d'être, si l'on peut dire, son "développeur" privilégié.

En 1975, la Guyane a fait l'objet d'un vaste projet de développement, dit "plan vert", ou "plan Stirn" -du nom du Ministre des DOM-TOM de l'époque. Désigné alors par ses auteurs comme "le plan global de mise en valeur de la Guyane", ce projet comportait un important volet "immigration" qui ne pouvait aller sans faire immédiatement surgir de vieilles réminiscences. La reprise de l'expression "mise en valeur" suffisait d'ailleurs à évoquer la période coloniale.

On pourrait fort bien mettre en oeuvre une approche tout à fait cohérente de la Guyane, à partir de la seule étude comparative des plans de développement successivement connus par ce pays depuis le XVIIIème siècle. Le caractère répétitif, tant dans la conception que dans l'échec, de plusieurs d'entre eux -les plus connus car les plus à même de frapper les esprits- est assez étonnant. Il oblige, même s'il faut aussi savoir faire la part du contingent, à s'interroger en termes de logiques.

Mais il faut tout d'abord distinguer, dans cette série, deux types de plan, que l'on peut schématiquement définir en fonction de la place qu'ils réservent, respectivement, au problème du (sous-)

peuplement. Dans un cas est posée l'équation peuplement = développement, c'est-à-dire que le peuplement est donné comme la condition sine qua non du développement, son préalable en quelque sorte ; dans l'autre cas, c'est le développement qui est premier, ce qui toutefois n'implique pas le retournement de l'équation car le problème du peuplement, s'il n'est plus posé comme préalable, n'en demeure pas moins envisagé comme moyen et non pas comme effet.

90.000 kilomètres carrés (dont 80.000 de forêt amazonienne) et 73.000 habitants au dernier recensement (1) : telles sont les données actuelles du sous-peuplement guyanais. On pourrait évidemment discuter longuement cette notion de sous-peuplement (2). On se contentera ici de noter qu'elle figure, sous des formulations certes diverses, dans tous les écrits cherchant à définir la Guyane depuis son avènement au rang de "possession française", et qu'elle alimente un double leitmotiv, intégrant également la notion, non moins diversement formulée, de sous-développement (3). On ne s'étonnera pas, dès lors, que ce leitmotiv soit ponctué de (ré)actions répétitives.

### *I. Où l'histoire paraît se répéter.*

En prenant connaissance des grandes lignes du "plan vert" en 1975, il était difficile -à moins que de tout ignorer de la Guyane- de ne point songer un peu à certains précédents notoires. L'expédition de Kourou est l'un d'entre eux.

L'affaire commence en 1763. Le traité de Paris vient d'être signé : la perte de l'Inde et du Canada marque la fin du premier Empire colonial français. Parmi les colonies occupées par les Anglais, seules la Martinique et la Guadeloupe sont restituées à la France : elles n'en prennent que plus d'importance. La prospérité règne sur leurs plantations mais s'accompagne de difficultés d'approvisionnement en vivres. Louis XV et son Ministre Choiseul pensent alors que le rôle de la Guyane pourrait être de soutenir l'économie antillaise : il suffirait d'y développer les cultures vivrières. Mais la colonie est pauvre et faiblement peuplée : il faut donc y conduire une opération de colonisation. Ainsi est décidée l'expédition de Kourou.

Le plan arrêté par Choiseul a sa logique. Les révoltes d'esclaves qui ne cessent d'agiter le Surinam voisin n'incitent

guère à accroître la main d'oeuvre servile ; au demeurant, il ne s'agit pas d'affermir l'économie de plantation. L'extension de la production vivrière pourra être assurée par des petits colons blancs, envoyés pour ce faire. Mais Choiseul a pour tâche première de restructurer au plus vite le domaine colonial de la France : aussi choisit-il d'organiser une immigration massive et immédiate. Faute de préparatifs suffisants, l'expédition tourne vite au désastre. Dès la fin de l'année 1763, la situation est critique. Les immigrants continuent néanmoins d'affluer : en quelques mois, il en viendra plus de 10.000 (4). L'opération fera plus de six mille morts, pour l'implantation de quelques centaines de colons seulement. La Guyane n'y aura gagné qu'une fâcheuse réputation dont elle subira longtemps les conséquences (5)...

Tout plan d'immigration massive en Guyane évoque également, inévitablement, le bagne. L'affaire est trop connue pour qu'il soit nécessaire de l'exposer (6). Je me contenterai donc d'en rappeler les principes, et, tout d'abord, celui de la colonisation par le bagne posé en 1850 par Napoléon III qui estime que les condamnés des bagnes français coûtent cher et menacent la société, et envisage alors de "rendre la peine des travaux forcés plus efficace, plus moralisatrice, moins dispendieuse et plus humaine, en l'utilisant au progrès de la colonisation française". La charte du bagne pose ensuite les règles de ce nouveau type de colonisation, à partir notamment du "doublage" qui oblige le condamné à rester sur place après libération.

Reprise sous la IIème République qui va même lui donner une extension considérable, la transportation ne cessera définitivement qu'en 1937. Elle aura concerné, depuis son instauration, environ 80.000 condamnés, dont seuls quelques uns auront fait souche. La Guyane y aura gagné une route, sans doute, mais dont le coût en vies humaines n'aura pu que renforcer sa réputation d'"enfer vert".

Aux deux expériences qui viennent d'être résumées et qui relèvent du type de mise en valeur par immigration "organisée", peuvent être opposées les tentatives de mise en valeur par aménagement agricole préalable. C'est ici la question des terres basses qui est d'abord en jeu. Elle est posée pour la première fois par V.P. Malouët,

lorsqu'il arrive en Guyane comme intendant en 1776. En effet, une inspection minutieuse du littoral lui fait vite remarquer la pauvreté des terres hautes, dégradées par les pluies, en regard des terres basses, "plaines d'alluvions profondes, au limon gras, inondées par les grandes marées" (7). A ses yeux, seul l'aménagement des terres basses, à l'instar des polders surinamiens, peut assurer l'avenir de la Guyane. Aussi charge-t-il l'ingénieur Guisan d'entreprendre des dessèchements modèles. Rentré à Paris, il fonde en 1780 une compagnie de "douze capitalistes", dans le but de créer, sous la direction de Guisan, une vingtaine d'habitations disposées le long d'un canal qu'il souhaite faire ouvrir entre les rivières d'Approuague et de Kaw, dans une zone de terres basses jugée propice. Mais les "capitalistes" ne sont pas prêts à prendre en charge les frais d'établissement; il est donc demandé au Roi d'en faire l'avance, contre remboursement progressif.

Ce vaste projet ne fera l'objet que d'une réalisation très partielle. Dans ses "Mémoires", Malouët jugera l'affaire comme un échec dont il imputera la responsabilité à l'hostilité du Baron de Bessner.

Futur gouverneur de la Guyane, ce dernier est arrivé dans le sillage de l'expédition de Kourou. Témoin du désastre, il n'en est pas moins demeuré partisan d'une mise en valeur par immigration européenne. Mais l'échec de deux tentatives, modestes, en ce sens l'amène à concevoir un vaste plan de colonisation à partir d'une main d'oeuvre diversifiée, constituée d'Amérindiens, d'esclaves fugitifs du Surinam et d'esclaves de traite (8). C'est pour juger du bien fondé de ce projet que Malouët est envoyé en Guyane : il s'oriente immédiatement, on l'a vu, vers un choix plus étroitement circonscrit. Bessner relance alors une proposition de sucreries sur terres hautes. A Paris, chacun des deux hommes a ses partisans, mais le Ministre des Colonies ajourne sans cesse le moment de trancher. En fait, la mise en valeur de la Guyane n'est plus vraiment d'actualité.

Elle revient à l'honneur un demi-siècle plus tard, avec la colonisation de Mana, confiée par le Gouvernement à la Mère Javouhey, fondatrice de la Congrégation de Saint-Joseph de Cluny. Celle-ci

présente un projet ambitieux axé sur l'immigration d'orphelins destinés à apprendre le métier d'agriculteur. Mais il s'agit d'une immigration progressive, selon l'avancement d'aménagements exécutés par des "engagés". Le plan est accepté par le Gouvernement, et c'est ainsi que Mana peut voir le jour (1828-1829). Mais l'indécision et la rivalité vont ici encore intervenir : malgré (à cause de ) ses débuts prometteurs, Mana voit bientôt son développement compromis par la suspension des crédits que lui allouait l'Etat qui, sous la pression des colons en place, revient sur son accord. Même les "engagés" doivent repartir au terme de leur contrat de trois ans. Seuls restent à Mana quelques soeurs de la Congrégation et une trentaine d'esclaves.

En 1836, l'établissement se voit toutefois confier les 500 esclaves "libérables" (9) que compte la colonie. Au cours des dix années suivantes, les "libérables" seront progressivement établis sur les dessèchements qu'ils auront eux-mêmes préparés pendant leur engagement. Mana subsistera donc, mais sans jamais connaître l'essor qu'escomptait au départ la Mère Javouhey (10).

## II. Le "plan vert" comme élément de série.

L'intérêt de remonter dans l'histoire aussi loin que nous portent les exemples qui viennent d'être résumés est d'aider à mettre en relief toute la pérennité des manières de faire, c'est-à-dire de penser les plans et de les mettre en oeuvre. On pourrait citer des plans plus récents : ils s'inscrivent dans le droit fil des précédents, et annoncent tout autant le "plan vert". Pour ne pas trop alourdir le propos, signalons simplement trois d'entre eux.

Il y a tout d'abord le plan d'aménagement des terres basses bordant le fleuve Mahury, au début des années 1960 : axé sur le développement d'une culture d'exportation, la banane, il prévoyait l'immigration de 500 familles. Seule, la phase expérimentale du polder Marie-Anne a été réalisée : elle s'est soldée par un échec coûteux (11).

Rappelons, pour mémoire, l'installation de la base spatiale de Kourou : elle a été présentée, au tout début, quand il fallait entraîner l'adhésion des Guyanais, comme "un catalyseur puissant du développement de la Guyane" (12). Elle s'est accompagnée d'une

immigration organisée, qu'on voulait temporaire, sans doute, pour les manoeuvres et ouvriers qu'on allait recruter en Colombie et surtout au Brésil, mais durable pour les ingénieurs et techniciens européens. Quelques années plus tard, quand la base spatiale est clairement apparue comme l'enclave qu'elle était, le Président du CNES a alors tenu à affirmer que ce dernier n'avait jamais eu pour mission de "sauver la Guyane" (13).

Il faut évoquer enfin, quoiqu'il soit de nature un peu différente, le plan centré sur l'exploitation de la bauxite, qui a suscité beaucoup d'espoirs au début des années 1970. Il s'agissait d'une initiative privée, due à la société américaine ALCOA qui exploitait déjà, par le biais d'une filiale, la bauxite du Surinam (14), et qui, associée à Péchiney, envisageait de s'installer en Guyane où auraient alors été mises en oeuvre des mesures d'accompagnement en matière d'infrastructures. Ce projet n'a jamais dépassé le stade des études préliminaires. Mais en faisant resurgir le secteur minier comme atout majeur de l'avenir de la Guyane (15), en se donnant comme la réplique du modèle surinamien, il a un moment accrédité l'idée de l'imminence, certaine cette fois, pensait-on, du "décollage économique" sans cesse annoncé depuis trente ans. L'abandon de ce projet en 1974, pour rentabilité insuffisante selon les critères d'ALCOA, en a été d'autant plus douloureusement ressenti.

C'est alors qu'intervient le "plan vert". Tout comme autrefois l'expédition de Kourou, il est d'abord marqué au sceau de l'urgence. Il est en effet désormais publiquement reconnu que la "départementalisation économique", c'est-à-dire le "décollage" -le "rattrapage", dit-on également- comme achèvement nécessaire du processus de départementalisation, ne viendra ni des effets induits de la base spatiale, ni de l'exploitation de la bauxite. A la suite de ces deux déceptions, le climat social s'est sensiblement détérioré par rapport à l'époque où il était jugé assez serein pour jouer en faveur du choix de Kourou comme lieu d'implantation de la base spatiale. Cette dernière est alors en sommeil, mais il apparaît nécessaire, pour préserver l'avenir, de restaurer ce climat. Par ailleurs, la France connaît au même moment un taux de chômage déjà préoccupant.

Un plan de développement de la Guyane incluant une forte immigration peut alors sembler doublement adapté aux besoins de la situation.

Il y a toutefois un point de départ plus strictement économique : c'est l'intérêt nouveau que la hausse des prix du papier permet de porter à la forêt guyanaise. Jusqu'alors, l'exploitation forestière est restée enfermée dans des limites modestes : malgré l'indéniable richesse qui la fait périodiquement désigner comme la grande ressource guyanaise, cette forêt regroupe des essences trop variées, dont chacune est trop disséminée, et dont la plupart sont très difficiles d'accès pour être aisément exploitables, au moins selon les critères de rentabilité auxquels sont habitués les forestiers qui travaillent, par exemple, au Gabon. Sans doute l'industrie de la pâte à papier est-elle moins exigeante en matière d'essences que l'exploitation du bois de déroulage ou du bois en grumes. On laisse donc deux sociétés privées, l'une française, constituée pour l'occasion de plusieurs groupes et l'autre américaine, effectuer sur place les études préliminaires. Mais trop d'échecs ont précédé ; le Gouvernement estime nécessaire d'organiser autour des projets concernant la pâte à papier un plan beaucoup plus vaste.

Le 1er août 1975, le Ministre des DOM-TOM est à Cayenne pour annoncer ce plan. Dans un premier temps est prévu le développement rapide de l'exploitation forestière, grâce à des mesures immédiates d'aide financière et technique, dont doivent aussi bénéficier les familles d'agriculteurs allant s'installer, au fur et à mesure de l'avancement du front de déboisement, sur les terres défrichées. Ainsi sera préparée l'articulation, à plus long terme, de l'industrie papetière qui pourra bénéficier des meilleures conditions de démarrage. Des aides sont en outre prévues pour promouvoir l'artisanat et la pisciculture. L'ensemble peut par conséquent être désigné par le Ministère comme "le plan global de mise en valeur de la Guyane". Mais pour ses auteurs, une entreprise d'une telle envergure nécessite bien évidemment plus de bras que n'en compte la Guyane dont la population totale vient d'être chiffrée à 55.000 habitants : le plan de développement doit donc être aussi un plan de peuplement. C'est pourquoi est parallèlement annoncée l'immigration de quelques 30.000 Français, originaires d'Europe ou d'autres DOM (16), dont la venue sera organisée

selon un mouvement progressif qui s'étendra sur les dix années à venir.

Avant d'examiner les réactions que ne manque pas de susciter l'annonce de cette immigration massive, comparons ce plan à tous ceux qui l'ont précédé. On y retrouve tout d'abord le rôle primordial du Pouvoir Central. Il s'exerce en l'occurrence sur deux registres : par rapport à l'initiative privée, et par rapport aux intérêts locaux.

Il est certain que la récente défection d'ALCOA pour l'exploitation de la bauxite peut rendre prudent quant à la viabilité d'un projet purement privé. En effet, parmi les raisons avancées par cette société pour expliquer son retrait, ne figure pas seulement la qualité relativement médiocre du minerai guyanais : c'est plus exactement en regard du coût élevé de la main d'oeuvre -départementalisation oblige- et de l'insuffisance des avantages fiscaux consentis (17) qu'est aussi appréciée cette qualité, sans oublier le handicap que constitue la grande faiblesse du réseau de communication. Le Gouvernement peut donc craindre qu'avorte, pour les mêmes raisons, le projet d'industrie papetière, s'il n'est pas encadré par tout un ensemble d'aides financées par l'Etat. Soulignons au passage que la "nécessité" de l'appui financier de l'Etat n'est pas aussi nouvelle que voudraient le faire croire ceux qui l'argumentent à partir de la seule cherté de la main d'oeuvre introduite par la départementalisation. En fait, nulle initiative privée d'envergure n'a jamais été conçue sans faire appel aux subsides de l'Etat, y compris à l'époque coloniale. La compagnie de "douze capitalistes" fondée par Malouët pour construire des habitations sur terres basses ne demandait-elle pas que le Roi fasse l'avance des frais d'établissement, en plus de la prise en charge des dessèchements modèles et de l'ouverture d'un canal ?

Placé le plus souvent en position de décideur par les intérêts privés, le Pouvoir Central impose a fortiori ses choix aux intérêts locaux. Le passage au statut départemental n'a pas fondamentalement modifié la situation de ce point de vue. On pourrait dire, sans outrer considérablement le propos, que la Guyane voit sans cesse resurgir, sous divers avatars, le mercantilisme d'antan, tel que le concevait notamment Colbert. Il s'avère que la situation départemen-



tale assure un lien privilégié avec la France, à certains égards plus puissant que ne l'était autrefois l'Exclusif (18). Dans le cadre du "plan vert", si la mise en valeur agricole du pays est à l'ordre du jour, sa principale raison d'être, sous la forme choisie, est de faciliter l'implantation de l'industrie papetière dont la métropole a besoin ; si l'on définit l'entreprise comme "le développement de la Guyane par et pour les Guyanais", la devise n'empêche pas que l'on envisage en même temps l'immigration de 30.000 personnes...

Quant à la manière dont est conçu le "plan vert", elle n'est pas sans rappeler certains caractéristiques de l'expédition de Kourou. J'ai déjà signalé l'urgence préluant au projet : elle s'accompagne d'une semblable précipitation. Préparé dans l'intimité des cabinets ministériels parisiens, le "plan vert" est annoncé publiquement avant même que ne soient consultés les divers organismes -dont l'ORSTOM- auxquels il va pourtant être demandé de fournir un appui scientifique et technique. Le choix d'une politique de peuplement est d'ailleurs si bien arrêté que c'est au BUMIDOM (Bureau des Migrations) qu'est confié le soin de lancer l'appel d'offres pour "l'opération Guyane", destiné à ces organismes auxquels on demande de rendre leurs résultats dans un délai inférieur à trois mois. Pendant ce temps, la presse écrite, la radio et la télévision se sont emparées de l'affaire. La Guyane y est présentée comme une sorte de terre promise, où l'Etat distribue des terres et des aides à tous les migrants de bonne volonté. Dès le mois de septembre, des milliers de candidats métropolitains à l'émigration se pressent aux portes du Ministère des DOM-TOM : certains viennent se renseigner, mais d'autres sont déjà prêts à partir, le lendemain même, ou après qu'ils auront touché l'argent des biens qu'ils ont mis en vente. Le bagne est oublié, semble-t-il, la Guyane est au contraire devenu la part du rêve dans la grisaille du chômage effectif ou menaçant...

Mais pour les Guyanais, le rêve est un cauchemar toujours hanté par le spectre du bagne. Le plan a beau prévoir 60 à 70 millions de francs d'investissements entr 1975 et 1976, et quelques 15 milliards dans les 5 ans à venir, il a beau annoncer la création immédiate de 5.000 emplois suivis un peu plus tard par 5.000 autres, il ne peut entraîner l'adhésion à l'idée d'une immigration massive : c'est

le tollé général. Dépassé par des réactions dont il n'avait pas prévu l'ampleur, tant dans l'enthousiasme en France que dans la protestation en Guyane, le Gouvernement français devra faire marche arrière. Et "l'opération Guyane", après avoir fait si grand bruit, se soldera par une implantation limitée de cultivateurs français sur des déboisements qui n'ouvriront pas la voie à l'industrie papetière. En revanche, l'accueil de 1.000 Hmongs sera organisé en deux étapes (1977 et 1979) correspondant à l'ouverture de deux villages qui leur sont réservés.

### *III. Les logiques à l'oeuvre.*

La caractéristique la plus étonnante, peut-être, dans la série qui vient d'être présentée, est la répétition sans fin de l'incroyable écart entre l'ambition des projets et la médiocrité des résultats -par échec de l'entreprise, ou par renoncement à la tenter vraiment. Une telle répétition ne saurait être le fruit du hasard. Il convient de s'interroger sur les raisons qui conduisent toujours la Puissance tutélaire (ou les personnalités qu'elle pressent pour ce faire) à ne concevoir pour la Guyane que de vastes plans de mise en valeur, dès lors nécessairement assortis, comme préalable ou comme moyen, d'un vaste plan de peuplement (19).

J'ai signalé plus haut que l'on pouvait envisager la question sous l'angle des avatars du mercantilisme. C'est un point de vue, mais partiel. La logique du "développeur" qu'est en l'occurrence l'Etat français, est en fait plus complexe. En effet, le maintien du lien exclusif, l'interventionisme étatique et la primauté des intérêts métropolitains ne font pas de la Guyane un lieu d'où la métropole tire un réel profit économique. Au mieux a-t-on ainsi obtenu la transformation des Guyanais en consommateurs de produits importés de France (20). Cette consommation n'est toutefois possible que par le jeu d'une économie de transferts ; au surplus, la faiblesse démographique du pays réduit sensiblement l'intérêt de cette clientèle. Il est vrai que l'on peut la comprendre comme une partie du tout, beaucoup plus attrayant, que constitue l'ensemble des DOM-TOM. Est-ce suffisant pour expliquer la politique de ce qui serait alors un non-développement voulu ? Certains Guyanais en sont hautement convaincus.

On peut cependant prendre la question autrement, même en restant dans le cadre de la situation départementale où se situe l'explication par la consommation. Depuis 1947, les diverses ressources naturelles de la Guyane ont été successivement désignées comme la clef d'un "décollage" imminent ou, à tout le moins, certain. L'or, le bois, la bauxite ont eu, notamment, leurs heures de gloire. Peut-on réellement considérer que les subventions et les avantages fiscaux accordés, par exemple, aux forestiers dans les années 1960, l'ont été dans le seul but de voir lesdits forestiers repartir en emportant tout leur matériel, une fois le temps des subventions passé (21) ? A l'inverse, était-il a priori totalement exclu qu'autour de la bauxite ou de la pâte à papier puisse se construire une économie tout aussi dépendante, mais infiniment moins coûteuse, que l'économie de transferts ?

Certes, les divers projets de développement ont tour à tour avorté. Comment l'expliquer ? Sans doute faut-il d'abord reconnaître que la "raison économique" n'est pas le principal ressort de la politique de développement appliquée à la Guyane : elle est entièrement prise dans le processus de la départementalisation et ses contradictions. Il faut rappeler que la départementalisation entend se présenter comme étant par nature synonyme de progrès, de développement : c'est la seule manière qu'elle a de concilier les éléments apparemment paradoxaux d'une décolonisation dans le sens d'une dépendance accrue -et désignée comme telle sous le vocable d'intégration. Mais si la "départementalisation administrative" d'abord, la "départementalisation sociale" ensuite, ont pu s'effectuer par lois et décrets, la "départementalisation économique" ne dépend pas, quant à elle, d'une pratique aussi mécanique : du fait de l'intégration, elle doit s'inscrire dans le cadre d'une économie libérale dont la planification n'est jamais qu'indicative. Quelle que soit sa volonté d'intervention, l'Etat ne peut en l'occurrence procéder que par mesures incitatives. C'est en grande partie en ces termes qu'il faut comprendre les projets de développement.

Doit-on pour autant expliquer leur échec par les problèmes de non-rentabilité dont arguent les entrepreneurs après étude ou

expérience ? On en reviendrait alors à l'argument, sinon unique, du moins central, du coût des salaires et des charges en situation départementale. Il est vrai qu'on a là l'une des contradictions de cette dernière : la "départementalisation sociale" a été enclenchée à partir de 1960, précisément pour pallier les carences d'un "rattrapage" économique qui s'avérait peu évident, contrairement aux espoirs fondés dix ans plus tôt sur les possibilités de reprendre l'exploitation aurifère à l'aide de nouvelles techniques ; en accroissant sensiblement le coût de la main d'oeuvre, cette "départementalisation sociale" a rendu plus problématique encore le "décollage" économique, et par conséquent plus nécessaire sa propre systématisation...

Toutefois, l'exemple des projets du passé est là pour rappeler que les contradictions de la départementalisation n'expliquent pas tout. Au demeurant, il faudrait immédiatement y ajouter les contraintes du milieu naturel : la difficulté des communications, la faible fertilité du sol, la dissémination des essences forestières ou la médiocre qualité de la bauxite ont évidemment leur rôle ; mais n'oublions pas non plus qu'autrefois, on se retranchait derrière le climat et l'insalubrité pour ramener, après chaque échec flagrant, la Guyane à un "enfer vert". Ce dernier semble aujourd'hui définitivement conjuré ; le souvenir de ce type de rationalisation invite néanmoins à être prudent quant à la part à attribuer aux contraintes naturelles.

En réalité, si ces contraintes sont indéniables, c'est peut-être dans la manière de les apprécier, et plus généralement de prendre en considération l'ensemble des réalités locales, que se joue très largement le sort des projets de développement. Et l'on retrouve ici l'aspect récurrent des plans successifs. Que ce soit l'expédition de Kourou, le bagne ou le "plan vert", le développement de la Guyane, ou plutôt sa mise en valeur, n'est pas la véritable fin de l'opération : base d'appui pour les Antilles dans le cadre d'une restructuration de l'Empire colonial français dans le premier cas, moyen de résoudre les problèmes liés à la surpopulation des bagnes de France dans le second cas, souci de la présence française dans la Caraïbe dans le dernier cas, telles sont les motivations déclenchantes des plans considérés ; à l'inverse, l'indécision relative

à l'aménagement des terres basses au XVIIIème siècle peut s'expliquer par le fait que rien ne vient alors propulser l'idée de la mise en valeur de la Guyane.

Il y a cependant un niveau auquel les réalités locales peuvent sembler étroitement prises en compte : quand est affirmée la nécessité de peupler pour développer. Mais on réduit alors la spécificité guyanaise à son sous-peuplement. Cette réduction est l'un des éléments clefs de la logique des décideurs successifs. Systématiquement reproduite, malgré l'echec répété des entreprises de peuplement, elle montre que la Guyane est toujours considérée -à cause de et par-delà ces échecs- non pas comme une entité en devenir, mais comme une sorte d'ouvrage inachevé que chaque décideur croit être enfin en mesure de finir. C'est pourquoi toute oeuvre de développement paraît ne pouvoir être conçue, dès l'instant où elle prend quelques envergure, que comme oeuvre de colonisation -au sens premier du terme, impliquant l'idée de peuplement, que l'on retrouve notamment utilisée par les Brésiliens à propos de l'Amazonie (22).

Or, c'est à ce niveau que la récurrence a trouvé récemment son point de rupture. Toute politique de peuplement, en effet, se heurte désormais à la logique nouvelle de la population réceptrice.

Longtemps la Guyane est restée le creuset qu'elle était, par force, au temps de l'esclavage, quand la créolisation était le seul devenir possible, à la seconde génération, des Africains transplantés. Les capacités de la population guyanaise créole à assimiler les migrants se sont particulièrement illustrées à l'époque de l'or, où n'échappaient au processus que ceux qui voulaient conserver une identité propre et avaient, par le nombre et l'implantation, les moyens de le faire (tels les Amérindiens ou les Noirs réfugiés) ; contrairement aux Antilles, les Blancs créoles eux-mêmes se sont fondus par métissage dans l'ensemble guyanais (23).

Jusque dans les années 1960, la tendance à l'eupéanisation, désignée par la "loi d'assimilation" (24) comme seule voie de progrès, a servi de catalyseur au sentiment d'appartenance identitaire. Ce catalyseur a opéré aussi longtemps qu'est demeurée crédible la croyance en la départementalisation comme voie de progrès c'est-à-dire de promotion sociale au niveau individuel- et ce, malgré l'échec

des plans de développement, toujours assurés d'une relève il est vrai. Il a fallu que se révèlent conjointement la faillite des projets liés à la bauxite et les limites des effets induits de la base spatiale de Kourou, pour que l'adéquation postulée entre départementalisation et progrès commence à être remise en cause. L'assimilation a alors cessé de faire l'objet d'une adhésion générale, et les certitudes identitaires s'en sont trouvées ébranlées. Peu propices à une ouverture aux autres, et par là-même à une dynamique de créolisation, ces doutes ne pouvaient qu'entraîner l'amorce d'un mouvement de repli : l'identité ayant cessé d'être pleinement assurée par l'adhésion à un modèle extérieur, il fallait maintenant la chercher au-dedans.

L'annonce, dans ce contexte, de l'immigration de quelques 30.000 personnes originaires de métropoles ou d'autres DOM ne devait dès lors qu'engendrer une profonde inquiétude. "Ce sera un véritable ethnocide" a immédiatement dit le Président du Conseil Régional, pourtant connu pour sa modération. Quant aux indépendantistes, nouveaux-venus sur la scène politique guyanaise mais néanmoins jusqu'alors dispersés entre plusieurs tendances, ils ont rapidement décidé de regrouper leurs efforts pour lutter contre le "plan vert". Ils n'étaient pas les seuls à y être hostiles : malgré l'importance des investissements annoncés, nul Guyanais ne pouvait envisager sereinement l'idée d'être submergé par une population allogène, pas même la bourgeoisie départementaliste de Cayenne qui craignait de perdre ainsi sa position de classe dominante.

Ce rejet, presque général, s'est accompagné d'un retour sur les grandes affaires du passé (expédition de Kourou, bagne) dont certains rappelaient qu'elles avaient été conçues au mépris des réalités et des intérêts locaux. Soudain, apparaissait à tous -y compris ceux qui restaient par ailleurs largement favorables au statut de DOM et même au parti alors au pouvoir- le danger des décisions "planifiées de Paris", pour reprendre la formule du Maire de Cayenne. Sans être pour autant forcément dénoncé en tant que tel, le lien privilégié avec la France était désormais regardé avec plus de circonspection.

Ainsi, pour la première fois de leur histoire peut-être, les Guyanais créoles venaient de trouver le terrain d'une véritable cohésion, à travers la quasi-unanimité contre un projet gouvernemental

qui menaçait une identité sur laquelle ils ne s'étaient guère interrogés auparavant.

On peut donc dire qu'en faisant sonner l'heure de la question identitaire, la logique du développeur s'est en fait entièrement retournée contre elle-même...

En dehors de la spécificité que constitue le fait que le "développeur" est en l'occurrence l'Etat français et que ce dernier est conduit par sa politique d'intégration "départementale" à envisager le devenir de ce DOM en termes de "mise en valeur" (malgré la charge du passé colonial) plutôt que de développement, n'y a-t-il que situation d'exception dans le cas qui vient d'être présenté ?

Pour renouer avec le propos initial du colloque, expressément centrés sur les transformations des sociétés rurales, je noterai simplement ici, en guise de conclusion, la question que m'inspire à cet égard l'exemple offert par la Guyane.

On y voit en effet clairement apparaître le débordement immédiat du processus enclenché par le "plan vert" hors des frontières du monde rural pourtant concrètement concerné au premier chef. Petit pays faiblement peuplé où la concentration urbaine est, toutes proportions gardées, particulièrement importante, la Guyane est sans doute un lieu où les problèmes se situent plus facilement, plus naturellement même, à l'échelle de la globalité. Est-ce à dire qu'ailleurs un plan de développement rural peut n'être analysé qu'au niveau d'un monde rural dont on poserait dès lors, au moins implicitement, la coupure d'avec le monde urbain ou plus généralement l'univers national ?...

#### NOTES

(1) INSEE, 1982. Le recensement précédent (INSEE, 1974) faisait état de 55.000 habitants.

(2) Par rapport à quelle définition de l'optimum ? En fonction de quel devenir économique ?... Nous verrons plus loin que ces questions rejoignent celle des logiques à l'oeuvre.

(3) Au XVIIIème siècle, on disait : "La pauvreté de la colonie". La correspondance établie entre sous-développement et sous-peuplement était alors évidente, puisque la richesse se mesurait surtout au nombre d'esclaves. Mais lorsque le gouverneur se plaignait du faible peuplement de la colonie, c'était le faible nombre d'"habitants" (ou colons) qu'il déplorait aussi.

- (4) C'est-à-dire plus que l'ensemble de la colonie ne comptait préalablement d'habitants, toutes classes confondues.
- (5) Sources : Arch. Nat., sous-série C14, années 1763 à 1765.
- (6) Cf. Londres (A), *L'homme qui s'évada*, Paris, rééd. UGE 1975, et Devèze (M), *Cayenne, déportés et bagnards*, Paris, Julliard, 1965.
- (7) Malouët (VP), *Collection de mémoires et correspondances officielles sur l'administration des colonies et notamment sur la Guyane Française et hollandaise*, Paris, imp. Baudoin, An X (1802), Bibl. Nat.
- (8) Sources : Arch. Nat., sous-série C14, année 1774, série de "Mémoires" écrits par Bessner.
- (9) Saisis de traite après l'interdiction de celle-ci en 1831, mais soumis à un engagement de sept ans avant libération.
- (10) Sources : archives locales de la Congrégation et correspondance officielle de la Mère Javouhey.
- (11) Alors que le coût prévu était de 2,3 millions de francs ("lourds", des années 1960), le coût effectif a été d'au moins 5 millions. En 1973, le polder a été vendu 0,3 million.
- (12) Aubinières (R), Préface à *Kourou, ville spatiale*, plaquette réalisée et éditée par le CNES en 1967.
- (13) Levy (M), Lettre adressée au journal "Le Monde", et parue dans le n° du 03/09/1974.
- (14) Ce pays exploite la bauxite depuis 1916. Il en a même été le premier producteur mondial vers 1950.
- (15) Entre 1880 et 1940, l'or a focalisé toute la vie économique de la Guyane. En 1950, l'organisation d'une prospection systématique prouvait qu'on y fondait encore des espoirs. Les résultats ont été décevants.
- (16) Il court un moment la rumeur qu'on va envoyer en Guyane 40.000 réfugiés vietnamiens. Cette rumeur est-elle fondée, comme certains l'affirment ? Elle est en tout cas vite démentie.
- (17) Quoiqu'importants, ils ne compensent pas, du point de vue d'ALCOA, le "surcoût" salarial.
- (18) Monopole du pavillon français pour le commerce avec les colonies. A cause de sa pauvreté et de son sous-peuplement, la Guyane a bénéficié, à diverses reprises, de la levée de l'Exclusif.
- (19) L'exception que constitue a priori le plan de Malouët concernant les terres basses n'est qu'apparente : esclavagiste notoire, il n'envisage la mise en valeur de la Guyane qu'accompagnée d'un accroissement approprié de la main d'oeuvre servile, selon un mécanisme d'enrichissement "naturel".
- (20) Aussi bien alimentaires que manufacturés.
- (21) Tel a été le cas, en particulier, des Etablissements Rougier, qui ont fermé en 1969, après cinq années d'un fonctionnement "accompagné", déclaré en fin de compte non rentable.
- (22) Cf. "Les fronts de colonisation", *Cahiers de Sciences Humaines de l'ORSTOM*, n° 3-4 1986.
- (23) L'économie de plantation n'ayant jamais connu une réelle assise en Guyane, les colons blancs n'ont pu se maintenir en tant que classe dominante, après que l'émancipation a permis la fuite des esclaves libérés vers les terres inoccupées.
- (24) Nom officiellement donné, en 1946, à ce que l'on appelle aujourd'hui la loi de départementalisation.